

CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE - mardi 4 juillet 2017

Présents :

-Enseignants : S.BOURMAUD ; R.FETU ; C.PENOTY ; J.FARGE ; M.E. FABIEN ; I.GERMES ; A.GUILLAUD ; H.MONZEIN, L. DOUBLET; N.LEFEBVRE ; A.TISSERAND ; E. NIVET; F. VIGNE ; B.RIDOUARD

-R.A.S.E.D : P. LAMONTAGNE

-Mairie: L. GIRARD; Mme COPLEY Mme CHATAGNON (responsable du péri-scolaire)

- D.D.E.N.: Mme CARDINAL

- Représentants des parents d'élèves: D.CHEVAL; F. ROUSSET ; A.M DUBREU ; J. GRONDIN ; Y. LECOUTRE ; S. AMILIEN; W. CHAUVET; A. DARDOISE ; A RENAUD;

Président de séance : Mr Ridouard

Secrétaire de séance : Mme Bourmaud

Heure de début : 17h05

Mr le directeur procède à la lecture du décret sur les dérogations à l'organisation de la semaine scolaire publié le 27 juin dernier.

Monsieur le maire explique sa demande : il lui paraît important qu'une fois le décret connu, le Conseil d'Ecole se réunisse pour qu'il puisse exprimer une position de principe qu'il exposera lors du prochain Conseil Municipal. Il insiste sur la nécessité soulignée par le décret d'une position conjointe du Conseil d'Ecole et du Conseil Municipal. M. Girard annonce que le Conseil Municipal a émis un avis unanime quant au retour de la semaine à 4 jours, et explique que, pour faciliter l'organisation de la vie de la cité, il est nécessaire de s'affranchir du coût des TAP (45 000 euros pour une aide de l'Etat de 15000 euros). Il ajoute que le Conseil Municipal est prêt dès la rentrée 2017 à appliquer cette mesure. Il explique également que cette décision impactera le fonctionnement du centre de loisirs (fréquentation et ouverture du centre de loisirs) notamment du fait que les communes limitrophes vont également se positionner sur ce sujet. Il indique enfin que, ce qui est important pour la commune, est de savoir si et quand un retour à la semaine des 4 jours est envisageable

=> Il propose donc un premier vote avec la possibilité de choisir entre semaine à 4 jours et à 4 jours et demi, puis un second, si l'organisation à 4 jours est retenue, sur la date d'application : 2017 ou 2018.

Monsieur le directeur, remercie les parents d'élèves élus pour la concertation mise en place auprès des autres parents de l'école.

Mme Dubreux explique qu'il est primordial pour eux de connaître, avant la fin de l'année, l'aménagement pour la rentrée 2017 afin que les parents d'élèves puissent s'organiser, et de savoir ce qui est le mieux pour les enfants. Elle exprime le bilan de la concertation menée : sur 286 élèves, 213 parents se sont exprimés avec 136 favorables à un retour à la semaine à 4 jours contre 51 pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi et 13 sans avis (correspondant en partie aux parents d'élèves des CM2 dont les enfants seront en 6^{ème} l'an prochain).

=> Pour chaque classe, le retour à la semaine à 4 jours est majoritaire.

Mme Cardinal expose la position de la fédération nationale des DDEN qui est toujours favorable à la semaine de 4 jours et demi.

M. Ridouard explique que les enseignants se sont aussi interrogés mais qu'à l'issue du débat aucun avis tranché ne ressort. Une enseignante demande si le décret prévoit que lors d'un maintien de la semaine des 4 jours et demi les TAP soient poursuivis, soulignant la grande fatigue générée chez les élèves de maternelle notamment. Monsieur le Maire rappelle que comme annoncé lors du dernier conseil d'école, l'organisation des TAP gratuites serait conservée, avec un allègement des activités pour éviter aux enfants fatigués une trop forte sollicitation.

Monsieur Chauvet demande s'il est possible de dissocier l'organisation de la semaine entre maternelle et élémentaire. Monsieur Ridouard répond que cela paraît compliqué avec une seule direction.

Mme Dubreux souligne le problème de l'occupation des mêmes locaux par l'Ecole et par les TAP, mais Mme Chatagnon la rassure quant au fait que cela a été travaillé avec les enseignants. Monsieur le Maire ajoute que le temps imparti étant trop court aucune autre disposition ne peut être envisagée.

Monsieur Cheval s'interroge sur la pérennité du projet violon avec une semaine à 4 jours.

Monsieur le directeur expose ce qu'un retour à la semaine de 4 jours implique en terme d'organisation:

- 1- L'annulation pour l'année 2017-2018 du projet « orchestre à l'école » car l'enseignante de violon intervenant à l'école le mercredi matin, s'est organisée dans le cadre de la semaine actuelle et elle ne peut proposer d'autres créneaux acceptables aux enseignants
- 2- La modification des horaires de l'école : avec la contrainte du ramassage scolaire dépendant des autres communes et du collège, avec un besoin pour l'élémentaire de réduire le temps scolaire l'après-midi et donc d'augmenter l'amplitude du matin tout en respectant un maximum de 6h de classe par jour, 3H30 par demi-journée et une pause méridienne de 1H30
- 3- Le placement des APC dans cette organisation à 4 jours : le matin, le soir, le mercredi ?
- 4- L'organisation du décloisonnement en élémentaire : intervenants, Histoire-Géographie-Sciences...

Monsieur Ridouard explique que si l'on opte pour un retour à la semaine à 4 jours, ces questions devront trouver des réponses dès ce soir pour remettre le dossier au DASEN pour le 7 juillet.

Monsieur le maire répond que la compétence transport passe au Conseil Régional qui n'accepte aucune modification, que la pause méridienne est adaptable. Il précise enfin que ce qui est important, ce n'est pas forcément la rentrée à venir mais qu'il doit pouvoir prévoir les suivantes, quant au recrutement du personnel par les associations pour le mercredi.

Monsieur le directeur propose 2 votes à bulletins secrets pour choisir entre:

- 1- 4 jours ou 4 jours et demi
- 2- 2017 ou 2018

Les personnes pouvant voter:

- parents élèves élus : 9
- les représentants de la mairie : 2
- Madame la DDEN : 1
- les enseignants rattachés administrativement à l'école : 15
- un enseignant du RASED : 1

Soit 28 votants

Résultat du premier vote :

Sur 28 bulletins : 2 blancs, 19 pour 4 jours, 7 pour 4 jours et demi

Résultat du second vote :

Sur 28 bulletins : 2 blancs, 9 pour une application à la rentrée 2017, 17 pour une application à la rentrée 2018

Monsieur le Directeur conclut qu'il est adopté par le conseil d'école une organisation à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018, pour 2017 il n'y a pas de nouvel aménagement.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent que le résultat du sondage des parents d'élèves soit joint au procès-verbal du Conseil d'Ecole.

Monsieur Ridouard lève la séance à 17H55